

L'ANTHROPOCÈNE : UNE NOUVELLE VISION POUR LA MÉDITERRANÉE

I. La Guerre mondiale : un jeu à trois

À en croire Michel SERRES, l'humanité serait entrée dans une « Guerre mondiale »¹. Mais cette guerre n'est pas une guerre classique, d'homme à homme, d'État à État, car un nouveau pugiliste est venu se mêler de nos polémiques : le monde lui-même, qui commence « à rendre coup pour coup », comme l'écrit le philosophe français. Longtemps, nous avons vécu dans l'idée que la nature était un objet inerte : le scientifique, dans une attitude prométhéenne, devait lui arracher ses secrets, la faire parler, tel un juge face à un témoin qui ne veut pas divulguer ce qu'il sait, pour reprendre la comparaison faite par KANT dans la seconde préface à la *Critique de la raison pure*. Or, aujourd'hui, la nature se réveille, brutale, erratique et imprévisible. Nous avons cru nous couper d'elle en nous enfermant dans le bruit de nos villes. Mais le bruit de la nature est plus fort. « Ce monde extérieur et global que nous avons perdu, écrit Michel SERRES, absorbés, fascinés, drogués même de nos villes et du politique, ce monde, ancien certes, mais absolument nouveau, réapparaît peu à peu (...). Le voici formidablement présent (...). Nous dormions, confiants et quelquefois repus, pourtant souvent faméliques, dans l'ouverture sans bord ni fond d'une corne d'abondance »².

Ce monde, cette nature que nous croyions inerte et soumise à nos modélisations — bien que DESCARTES nous ait mis en garde contre cette tendance à ne pas faire « comme si » — se rebelle. Dans la quatrième partie du *Discours de la méthode*, il écrit en effet que, par la mécanique, — mot qui vient du latin *machina*³ et qui signifie ruse — « nous nous rendons comme maîtres et possesseurs de la nature ». Que n'avait-il pas dit ! Quel manque de prudence ! Mais également

1. SERRES Michel, *La Guerre mondiale*, Paris, Poche, Le Pommier, 2011, 192 p.

2. *Ibid.*, p. 45.

3. HADOT Pierre, *Le voile d'Isis : Essai sur l'histoire de l'idée de nature*, Paris, Folio, 2008, 528 p.

quel manque d'attention de notre part à l'égard de ce génie de la philosophie dont la mise en garde semble nous avoir totalement échappé. Dans une conférence donnée à l'Université de Nice-Sophia Antipolis, Pierre GUENANCIA s'évertuait à dire à ses auditeurs que ce qu'il y a de plus important dans la philosophie de DESCARTES, c'est le *jeu*, le « faire comme si ». Mais « faire comme si », c'est savoir pertinemment que le jeu n'est pas la réalité. La nature que nous maîtrisons n'est pas la nature réelle mais la nature modélisée, celle de la figure et du mouvement, celle qui n'est qu'une image, simplifiée, d'une complexité qui passe à travers les mailles d'un entendement humain fini.

Aujourd'hui, nous voyons revenir en force une nature qui échappe à nos modélisations, fussent-elles les plus complexes et les plus élaborées. Comment sommes-nous passés d'une nature docile à une nature imprévisible ? Comment sommes-nous passés d'une nature hospitalière à une nature agressive ? C'est ce que tente d'expliquer l'hypothèse de l'anthropocène.

II. Qu'est-ce que l'anthropocène ?

Le terme anthropocène a été forgé par deux scientifiques, CRUTZEN et STOERMER, qui publient, en 2002, un article de quelques pages — traduit par l'historien des sciences et philosophe Jacques GRINEVALD dans *Écologie et politique*⁴ — où ils proposent l'hypothèse que, depuis « trois siècles, l'impact de l'humanité sur l'environnement planétaire s'est aggravé. En raison des émissions anthropogéniques de dioxyde de carbone, le climat de la Terre pourrait dériver significativement de son régime naturel, pour les millénaires à venir. On peut à juste titre désigner par le terme « anthropocène » l'époque géologique actuelle, dominée de diverses manières par l'Homme (...) ». C'est ainsi que le terme anthropocène — composé des mots grecs *kainos anthrôpos* et désignant l'homme récent — fait son entrée dans le débat scientifique. Nous souhaiterions rappeler que l'anthropocène, malgré le succès qu'il connaît, n'est pour le moment qu'une hypothèse scientifique qui sera mise à l'épreuve par la Commission internationale de stratigraphie. Cette Commission a pour rôle de statuer officiellement sur la dénomination et le calibrage des différentes divisions et subdivisions des temps géologiques. Elle se réunira en 2016/2017 pour déterminer si, oui ou non, l'hypothèse scientifique de l'anthropocène peut être validée en tant que telle. Il est bon de le

4. CRUTZEN, « La géologie de l'humanité : l'Anthropocène », trad. GRINEVALD Jacques, *Écologie et politique*, 2007/1, (n° 34).

rappeler brièvement car, depuis une dizaine d'années, ce terme est entré dans le domaine public sans faire l'objet d'une analyse critique, à quelques exceptions près. C'est pourquoi nous souhaiterions ici, non pas tant analyser la validité scientifique de cette hypothèse, qu'en débattre de manière critique.

Le premier élément que contient *a priori* le concept d'anthropocène, c'est l'idée que l'homme est devenu la principale force tellurique du monde. C'est-à-dire que la plupart des modifications environnementales sont le produit de ses activités. Réchauffement climatique, pluies acides, montée et acidification des océans, recul du littoral, tous ces éléments — que l'on qualifiait habituellement de « naturels » — seraient en réalité le fait de l'action humaine. Ce que l'anthropocène met donc en évidence, c'est que le monde est désormais peuplé de ce que Bruno LATOUR appelle, dans *Politiques de la nature*, des « objets hybrides »⁵. Du latin *hybrida*, sang-mêlé, ces objets-hybrides ne sont ni naturels ni culturels, mais un alliage complexe des deux. Par exemple, le trou de la couche d'ozone, la fonte de la calotte glaciaire ou l'acidification de la mer Méditerranée par suite de l'augmentation des rejets de CO₂, sont des phénomènes soi-disant naturels, mais provoqués par des activités humaines. Ainsi en est-il aujourd'hui d'un certain nombre d'effets environnementaux : ils découlent de causalités complexes.

Ce que l'anthropocène tend à mettre en évidence, c'est l'idée de « l'effet boomerang »⁶, comme l'appelle le sociologue allemand Ulrich BECK ; c'est-à-dire que les activités d'hier rétroagissent aujourd'hui sur leur auteur, l'homme. « Nous encourageons, écrit Michel SERRES, la vengeance des choses du monde, air, mer, climat et espèces, moins passives que nous ne le croyions, moins objectives que nous ne le voulions, moins serves que nous ne le rêvions. Instable, la situation menace de se renverser. L'ancien esclave pourrait à court terme devenir le maître, autre jeu à deux, fort dangereux ». Cet effet boomerang — qui réintègre la nature dans le jeu pugilistique — fait dire à Ulrich BECK que nous serions entrés dans une seconde modernité qui succède à la modernité industrielle et qu'il nomme, dans *La Société du risque*, la « modernité réflexive »⁷. Ce qui caractérise cette seconde modernité, c'est sa réflexivité, le fait qu'elle se réfléchisse elle-même, qu'elle revienne sur ses propres fondements, en l'occurrence ceux de l'industrialisation ; laquelle se caractérise, selon MARX, par une rationalisation des modes de production en vue de satisfaire

5. LATOUR Bruno, *Politiques de la nature*, Paris, La Découverte, 1999, 382 p.

6. BECK Ulrich, *La Société du risque*, Paris, Champs Flammarion, 2008, 521 p.

7. *Ibid.*, p. 120.

les besoins de consommation humains. À quoi est due cette remise en cause de la modernité industrielle ? Au fait qu'elle n'a, pour ainsi dire, pas tenu ses promesses. Certes, nous pouvons accéder à une multitude de biens de consommation mais au détriment d'un besoin premier : *habiter la terre*. Si nous nous référons à la métrétique des désirs élaborée par ÉPICURE, il y a en effet un besoin premier fondamental, celui de bâtir un habitat auto-immune qui nous protège des agressions de la nature dont il ne faut pas mésestimer l'hostilité.

Or, et c'est précisément la contradiction dans laquelle est prise la modernité réflexive, nos actions ont progressivement dégradé notre habitat, notre *refuge*, le lieu vers lequel on fuit pour se protéger du danger. Autrement dit, le risque ne vient plus de l'extérieur, mais de la société elle-même : il n'est pas exogène mais endogène car nos actions sont devenues, selon l'expression d'ILLITCH, « contre-productives » ; elles ont atteint un seuil où l'effet positif initialement prévu se renverse en effet négatif. Nous ne pouvons plus imputer les situations de menace à des facteurs externes. Nous serions confrontés à la disparition des externalités. Il n'existe plus aucune réserve où l'on puisse rejeter les dommages collatéraux de nos actions : c'est la nature elle-même qui commence à les rejeter, provoquant de multiples effets dont il importe de comprendre les propriétés.

III. La nature du risque écologique

De quelle nature est ce risque ? Qu'est-ce qui fait sa spécificité ? C'est son universalité. Comme l'écrit BECK à propos du *smog* — nuage de pollution atmosphérique se formant au-dessus des villes, et constitué de particules issues de la combustion et de l'ozone troposphérique —, le risque écologique « se soucie peu de savoir qui est responsable. Il généralise, nivelle et s'en prend à toutes les entreprises, que leur production génère ou non du *smog* »⁸. Ce qu'il importe de comprendre, c'est que nous menons une guerre contre un ennemi invisible et intangible, et que, par là même, nous ne nous croyons pas en guerre. C'est en cela que le risque écologique est plus dangereux que les autres. Le premier geste à faire pour nous réconcilier avec le monde, affirme Michel SERRES, est de reconnaître que nous sommes en guerre contre lui. Mais cette réconciliation s'avère difficile car le risque écologique possède des propriétés avec lesquelles nos systèmes politiques actuels se trouvent en contradiction.

8. *Ibid.*, p. 200.

En effet, selon BOURG et WHITESIDE ⁹, le risque écologique présente quatre caractéristiques :

- La première est l'*espace*. Comme l'a montré Ulrich BECK dans *La Société du risque*, le propre des bouleversements environnementaux est qu'ils ne connaissent pas de frontières ; ils sont, au sens propre du terme, *transfrontaliers*. Par exemple, le changement de la composition chimique de l'atmosphère touche l'ensemble de l'humanité ; de même, les pluies acides ou les pollutions. L'internationalisation du « péril écologique » détonne avec la territorialisation des politiques publiques. En effet, le propre d'un État est d'administrer une population sur un territoire donné. Ainsi, le premier écart a lieu entre la *globalité* du risque écologique et la *localisation* des politiques publiques.
- La deuxième caractéristique des problèmes environnementaux contemporains est leur *invisibilité*, leur intangibilité. Suivant la pensée de Michel SERRES, nous pourrions affirmer que nous menons une guerre mondiale contre un ennemi invisible, une guerre dont les effets sont pourtant terriblement dévastateurs. Par exemple, sentons-nous les conséquences du changement de la composition chimique de l'atmosphère, celles de l'érosion massive de la biodiversité en Méditerranée, ou de la perturbation des cycles géochimiques, causée par de nouvelles bactéries dont la plupart sont inconnues ? Devant un danger imminent, je me réfugie quelque part ou je l'affronte. Mais, face à des problèmes environnementaux invisibles et intangibles, les citoyens des démocraties contemporaines sont inactifs et peu concernés car ils ne sentent pas le danger, ils ne le voient pas. Qui, en effet, se soucie de la menace extrême qui pèse sur la biodiversité en Méditerranée, pourtant l'une des mers du monde les plus touchées par cette « sixième extinction de masse » ? ¹⁰
- La troisième caractéristique du péril écologique est son *imprévisibilité*. Nous ne connaissons pas, avant qu'ils ne se produisent, les effets de nos actions. Nous avons voulu jouer les apprentis sorciers

9. BOURG Dominique, WHITESIDE Kerry, *Vers une démocratie écologique*, Paris, Seuil, 2010, 103 p.

10. Nous souhaiterions rappeler que le bassin méditerranéen constitue l'un des 34 *hotspots* de la biodiversité, identifiés dans le monde. Cela s'explique par sa géographie, une mer quasiment fermée, et son histoire, habitée et utilisée depuis des millénaires par les populations côtières. Dans cette zone, « la pollution de l'eau, la surexploitation (chasse, pêche, récolte), la compétition avec des espèces exotiques envahissantes, ou encore l'augmentation de fréquence des sécheresses sont d'autres menaces majeures », affirme la Tour du Valat dans sa Lettre d'information n° 1, juin 2010.

avec la nature et l'effet boomerang est surprenant. Or « gouverner, c'est prévoir », c'est anticiper le futur afin de lui ôter son caractère inquiétant. Les bouleversements climatiques sapent les possibilités d'action des États et imposent une vision à long terme, éclairée par les analyses scientifiques.

- La quatrième caractéristique est le *temps*. Les polluants déversés dans les sols, notamment à Saïda, au sud Liban, ont mis du temps à déclencher leurs effets négatifs sur l'environnement. Mais les démocraties contemporaines, souvent déséquilibrées par les alternances politiques, sont prises dans la tyrannie du court terme et le souhait d'effets visibles, immédiats, que les électeurs peuvent apprécier rapidement.

Ces quatre caractéristiques du péril écologique — espace, invisibilité, imprévisibilité et temps — mettent en évidence la contradiction dans laquelle sont prises les démocraties contemporaines qui gèrent un territoire localisé : elles ne sentent pas le danger, ne le voient pas arriver et sont enfermées dans la tyrannie du présent et de l'action aux résultats immédiatement visibles.

IV. Les limites de l'anthropocène : l'exemple de la Méditerranée

Le concept d'anthropocène concerne donc les modifications que l'*humanité* inflige à son lieu d'habitation. Pour reprendre un questionnement déjà entamé par BONNEUIL et FRESSOZ, nous souhaiterions à présent aborder les limites de ce concept qui, à nos yeux, montre quelques failles. BONNEUIL et FRESSOZ ¹¹, dans un article paru récemment et qui détourne le titre du grand historien des sciences Alexandre KOYRÉ, se demandent : « Qui est l'anthrôpos de l'anthropocène ? ». Cette question nous paraît légitime, dans la mesure où, lorsque CRUTZEN et STOERMER définissent l'anthropocène comme « l'époque géologique actuelle, dominée de diverses manières par l'Homme », ils semblent prendre l'humanité comme un tout indifférencié. Selon l'anthropologue Philippe DESCOLA, ce n'est pas l'humanité, prise de manière globale, qui est à l'origine des dérèglements climatiques actuels, mais les pays industrialisés ¹². C'est ainsi que

11. BONNEUIL Christophe, FRESSOZ Jean-François, *L'événement anthropocène*, Paris, Seuil, 2013, 304 p.

12. Comme l'affirme Vincent DEVICTOR, « ramenée aux personnes, un Américain a une emprise quasiment dix fois plus forte qu'un Africain », DEVICTOR Vincent, *La nature en crise*, Seuil, coll. Anthropocène, p. 41.

certain auteurs proposent de remplacer « anthropocène » par « capitalocène », voulant signifier par là que ce sont les pays industrialisés qui ont généré, plus que tout autre, les crises environnementales que nous subissons. Si l'anthropisation est un phénomène qui caractérise la condition humaine, l'anthropocène semble être le propre des pays occidentaux, aujourd'hui en passe d'être rattrapés par les pays en voie de développement. Il s'agit donc de prendre une certaine distance à l'égard d'un concept trop large du point de vue de ses *causes*, mais trop large également du point de vue de ses *effets*. Si, comme nous l'avons vu, le risque écologique est universel, transnational, — le *smog* et les pluies acides ne se soucient pas des frontières — il n'en reste pas moins que toutes les populations ne possèdent pas la même capacité de résilience face aux crises écologiques. En effet, répondre au péril écologique suppose tout d'abord qu'on en ait conscience et, aussi, que l'on dispose d'organismes scientifiques neutres, susceptibles de *publier* leur savoir. Or, comme l'affirme Paul RICŒUR¹³, la publicité du savoir est le propre des démocraties. Dans quelle mesure les populations défavorisées de pays non-démocratiques peuvent-elles affronter ce qu'elles subissent alors qu'elles n'en connaissent pas les causes profondes ? Les organismes scientifiques y sont le plus souvent absents, et le savoir, privé — dans le sens d'être privé de quelque chose. De plus, à supposer qu'elles aient un accès à ce savoir scientifique, ces populations — qui constituent les principales zones d'externalisation des risques industriels — ne possèdent ni les ressources techniques ni les ressources politiques, susceptibles d'apporter des solutions viables aux crises écologiques.

Autrement dit, l'effet boomerang des activités humaines sur l'environnement n'impacte pas toute l'humanité de la même manière : les crises écologiques entraînent des crises politiques et sociales qui génèrent de nouvelles formes d'inégalité. Ulrich BECK est formel : « Le processus de nivellement mondial des situations de menace ne doit pas nous cacher l'existence de nouvelles inégalités sociales, au sein même de la société du risque ». Et de continuer, en usant délibérément d'un vocabulaire marxien : « Le prolétariat de la société mondiale du risque habite au pied des cheminées d'usine, à côté des raffineries et des usines chimiques, ces centres industriels du Tiers-monde ». La crise écologique majeure que nous subissons actuellement en Méditerranée est la disparition du sable — utilisé en masse pour fabriquer le béton armé qui assure la solidité de nos bâtiments ; or son impact est davantage ressenti par les populations pauvres du Maroc.

13. RICŒUR Paul, *Lectures I, Autour du politique*, « Langage politique et rhétorique », Paris, Seuil, 1991, p. 161-174.

Ainsi, pauvreté extrême et risque écologique extrême s'attirent comme des aimants. La décharge de Saïda a profondément déstabilisé l'économie de la pêche du sud Liban, et généré des situations de tension auxquelles les politiques doivent faire face.

Pour les pays développés, et notamment ceux de l'arc méditerranéen, les conséquences de ces nouvelles inégalités sociales liées au risque écologique sont nombreuses. Selon Harald WELZER ¹⁴, nous devons nous préparer à affronter ce qu'il nomme les « guerres du climat ».

V. Les nouvelles guerres du climat

La Méditerranée, identifiée comme un *hotspot*, un « point chaud de la biodiversité », est également l'une des zones à plus fort risque de tensions et de conflits. Le changement climatique n'est pas l'unique facteur de déclenchement de ces tensions ; il est un *multiplicateur d'effets*. Comme l'affirme Agnès SINAÏ, « à la *hard security* héritée de la guerre froide succède la *natural security* » ¹⁵. L'insécurité territoriale n'est plus uniquement l'effet d'éléments naturels exogènes — tsunamis, volcans ou séismes de grande amplitude. Les activités humaines concourent à déstabiliser le climat et l'habitat de nombreuses populations. Réitérons les propos d'Ulrich BECK : le péril écologique impacte toute l'humanité mais les capacités de résilience des sociétés impactées ne sont pas les mêmes. Selon Chris FIELD, co-président du Groupe de travail II du rapport du GIEC 2014, « les populations, les sociétés et écosystèmes du monde entier sont vulnérables, mais (...) leur degré de vulnérabilité diffère selon les endroits. Souvent, les changements climatiques interagissent avec d'autres sources de stress pour accroître le risque » ¹⁶. Et il poursuit : « Si le réchauffement climatique n'est pas jugulé, des États fragiles et vulnérables, qui sont déjà aujourd'hui mal gérés, pourraient imploser sous la pression du réchauffement global, puis générer des ondes de choc vers d'autres pays », comme c'est notamment le cas en Méditerranée. Le rapport indique que « le potentiel de crise politique et la pression migratoire vont s'intensifier, en conséquence de l'interaction entre manque d'eau, chute des rendements

14. WELZER Harald, *Les guerres du climat, Pourquoi on tue au XXI^e siècle ?*, Paris, Folio, 2012, 448 p.

15. SINAÏ Agnès, « Aux origines climatiques des conflits », *Le Monde diplomatique*, Août 2015.

16. GIEC, Communiqué de presse, 31 mars 2014, <http://www.ipcc.ch/pdf/ar5/pr-wg2/140331-pr-wgII-fr.pdf>, consulté le 15 mars 2016.

agricoles, forte hausse de la population et précarité des institutions politiques »¹⁷.

La Méditerranée figure dans la liste des *hotspots*¹⁸ à risque de conflits car, dans un monde où le réchauffement climatique s'accélère et s'intensifie sous la pression des activités humaines, l'on pourrait assister — si ce n'est déjà le cas — à une augmentation des flux migratoires du sud vers le nord. Le politiste François GEMENNE estime ainsi « qu'il y a aujourd'hui au moins autant de personnes déplacées dans le monde à la suite de dégradations de l'environnement, que de personnes déplacées par des guerres et des violences »¹⁹.

Selon Harald WELZER, « les conséquences du réchauffement climatique suscitent les scénarios de conflits suivants :

- Le nombre de conflits violents, locaux et régionaux, pour l'exploitation des sols et l'accès à l'eau potable, augmentera ;
- Les migrations transnationales se multiplieront, tout comme le nombre de réfugiés intérieurs, entraînant des violences sur le plan local, comme sur le plan régional ;
- La réduction des lacs, le tarissement des cours d'eau, la disparition des forêts et des réserves naturelles causeront des conflits transfrontaliers pour l'appropriation des ressources ;
- Les mesures d'adaptation aux changements climatiques dans un pays créeront des déséquilibres dans d'autres et risqueront de déclencher des guerres inter-étatiques »²⁰.

VI. Habiter autrement le monde

Pour affronter ces nouvelles guerres du climat, il semble aujourd'hui nécessaire de réinventer ce que Hannah ARENDT, dans *Condition de l'homme moderne*, appelle « le monde »²¹, et de réapprendre à tisser des liens avec les autres hommes aussi bien qu'avec la nature elle-même qui, pourtant condition essentielle de la mise en

17. « Le réchauffement climatique pourrait déclencher une « guerre civile mondiale » », *Le Monde*, 10 décembre 2007.

18. Terme proposé par Norman MYERS, « Biodiversity hotspots for conservation priorities », *Nature*, Décembre 1999.

19. KLEIN Naomi, GEORGES Susan et TUTU Desmond (sous la dir. de), *Stop crime climatique. L'appel de la société civile pour sortir de l'âge des fossiles*, Seuil, coll. « Anthropocène », 2015, 316 p.

20. WELZER Harald, *Les guerres du climat, op. cit.*, chapitre V, « Violence et changement climatique ».

21. ARENDT Hannah, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Pocket, 2002, 406 p.

place d'un espace commun, d'un monde, n'a jamais eu la parole, comme l'a montré Michel SERRES dans *Le Contrat naturel*.

Dans *La Guerre mondiale*, le philosophe français demande en effet : « Qui désormais, dans le jeu neuf, tiendra cette tierce place, qui la sauvera ? Qui protégera, qui inventera ce tiers objet ? Comment légiférer, comment agir en conséquence de ce nouveau jeu et du statut de ses acteurs ? Quelle politique, ou plutôt, quelle cosmopolitique instaurer ? Notre nouveau temps dépend des réponses à ces interrogations. Je les reprends : qui, aujourd'hui, prendra le droit de prendre la parole au nom du Monde ? Qui énoncera un tiers verbe objectif ? Qui osera en faire un sujet parlant ? »²². « Qui donc, demande-t-il encore dans *Temps de crises*, défendra les poissons, muets comme des carpes mais qui nourrissent un pauvre sur quatre ? L'air et les poissons, sans bouche ni langue, qui parlera en leur nom ? Qui représentera la terre et le feu, les abeilles et les plantes qu'elles pollinisent ? Coup définitif porté au narcissisme humain : nous voilà forcés de faire entrer le Monde en tiers dans nos relations politiques »²³. Qui sont ces auditeurs de la fureur du Monde, capables de s'en faire l'écho ? Ce sont les scientifiques et les explorateurs. De là vient la solution, partagée par Bruno LATOUR et Michel SERRES, de faire entrer les sciences dans les démocraties afin de donner la parole au Monde. Mais, pour édifier ce *parlement des choses*, nous sommes dans la nécessité de repenser le fondement de nos démocraties politiques, « le contrat », pour y faire entrer un tiers joueur, la nature elle-même. Dans le droit français, le contrat, au sens propre du terme, est ce à quoi l'on s'engage délibérément et qui produit, en retour, des obligations. C'est ainsi que naquit le droit : du contrat. Or, aujourd'hui, face au péril écologique qui menace d'extinction l'humaine condition, un contrat aux modalités nouvelles s'impose : ce que Michel SERRES appelle un contrat naturel ; on en trouve les prémices chez saint François d'Assise dont s'inspire le Pape FRANÇOIS dans son encyclique du 24 mai 2015, où il se prononce pour une « écologie intégrale »²⁴.

Il importe toutefois de prendre une certaine distance avec la proposition de SERRES. Si l'on s'appuie sur les analyses remarquables de Vincent DEVICTOR consacrées à la biodiversité, il semble en effet que le contrat naturel doive prendre en compte non pas des espèces isolées, mais des *communautés d'interaction* ; comme le montre

22. SERRES Michel, *La Guerre mondiale*, op. cit., p. 50.

23. SERRES Michel, *Temps de crises*, Paris, Poche, Le Pommier, 2012, 96 p.

24. Pape FRANÇOIS, *Loué sois-tu, Lettre encyclique Laudato Si' sur l'écologie*, Artege, 2015, 220 p.

Jared DIAMOND, dans le « quatuor de l'enfer »²⁵ qui explique que, parmi les causes normales de l'extinction de la biodiversité, figure « la destruction de l'habitat ». Or, aujourd'hui, ces causes normales d'extinction des espèces se trouvent fortement amplifiées par la pression des activités humaines sur l'environnement. Un habitat est défini par plusieurs éléments :

- les individus qui s'y trouvent ;
- les ressources disponibles ;
- et les interactions entre espèces, que permet cet habitat.

Actuellement, la pression anthropique, notamment en Méditerranée avec l'importation d'espèces invasives, déstabilise les habitats et peut donc, à terme, déstabiliser le nôtre.

Habiter le monde autrement consisterait à cohabiter avec d'autres habitats qui sont des équilibres écosystémiques complexes. Plutôt que de penser en termes de représentativité d'espèces, il s'agirait de penser en termes *d'équilibres spatiaux des habitats en présence*. Il importe de sortir de l'idée que notre habitat est un espace clos sur lui-même. L'habitat humain devrait tenir compte des multiples habitats d'autres vivants, qui contribuent à l'équilibre du nôtre.

Conclusion

Ainsi « habiter le monde autrement » suppose que nous cessions de considérer le monde comme un objet, comme une chose inerte posée devant nous. Le péril écologique impose désormais de le penser comme un sujet porteur de droits et d'équilibres complexes, envers lequel nous avons des obligations. Ce qui implique :

- de transcender la sphère étatique au profit d'une véritable *gouvernance mondiale*. L'arc méditerranéen en est capable car il possède déjà ce type d'organisation, l'Union pour la Méditerranée (UPM) ;
- de faire entrer les sciences dans les démocraties contemporaines ;
- d'intégrer dans l'habitat humain l'habitat de la biodiversité ;
- de modifier complètement les fondements économiques de notre modernité industrielle qui ne répond plus au besoin fondamental de l'homme : *habiter*.

Alexandre MARTIN

Professeur de philosophie, conseiller scientifique

25. DIAMOND Jared, « “ Normal ” extinctions of Isolated Populations », in Nitecki M (éd), *Extinctions*, Chicago, University of Chicago Press, 1984, p. 1-354.

BIBLIOGRAPHIE

- ARENDRT Hannah, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Pocket, 2002, 406 p.
- BECK Ulrich, *La Société du risque*, Paris, Champs Flammarion, 2008, 521 p.
- BONNEUIL Christophe, FRESSOZ Jean-François, *L'événement anthropocène*, Seuil, 2013, 304 p.
- BOURG Dominique, WHITESIDE Kerry, *Vers une démocratie écologique*, Paris, Seuil, 2010, 103 p.
- CRUTZEN, « La géologie de l'humanité : l'Anthropocène », trad. GRINEVALD Jacques, *Écologie et politique*, 2007/1, (n° 34).
- DEVICOR Vincent, *La nature en crise*, Paris, Seuil, coll. Anthropocène, 2015, 356 p.
- DIAMOND Jared, « Normal » extinctions of Isolated Populations », in Nitecki M (éd), *Extinctions*, Chicago, University of Chicago Press, 1984, p. 1 — 354.
- HADOT Pierre, *Le voile d'Isis : Essai sur l'histoire de l'idée de nature*, Paris, Folio, 2008, 528 p.
- KLEIN Naomi, GEORGES Susan et TUTU Desmond (sous la dir. de), *Stop crime climatique. L'appel de la société civile pour sortir de l'âge des fossiles*, Paris, Seuil, coll. « Anthropocène », 2015, 316 p.
- LATOUR Bruno, *Politiques de la nature*, Paris, La Découverte, 1999, 382 p.
- MYERS Norman, « Biodiversity hotspots for conservation priorities », *Nature*, Décembre 1999.
- FRANÇOIS Pape, *Loué sois-tu, Lettre encyclique Laudato Si' sur l'écologie*, Artege, 2015, 220 p.
- RICŒUR Paul, *Lectures I, Autour du politique*, « Langage politique et rhétorique », Paris, Seuil, 1991, p. 161-174.
- SERRES Michel, *La Guerre mondiale*, Paris, Poche, Le Pommier, 2011, 192 p. — *Temps des crises*, Paris, Poche, Le Pommier, 2012, 96 p.
- SINAÏ Agnès, « Aux origines climatiques des conflits », *Le Monde diplomatique*, Août 2015.
- WELZER Harald, *Les guerres du climat, Pourquoi on tue au XXI^e siècle ?*, Paris, Folio, 2012, 448 p.